

Communiqué de presse – 06/02/2020

## FACE À LA CRISE COVID-19, DES MESURES INDISPENSABLES POUR ÉVITER L'ÉTAT D'URGENCE ÉCONOMIQUE POUR LE SECTEUR DU SPECTACLE

### → 30 MILLIONS DE SPECTATEURS : UN SECTEUR ECONOMIQUE EN URGENCE FACE AU COVID-19

---

En France, le spectacle musical et de variété organise chaque année 65 000 représentations auxquelles assistent 30 millions de spectateurs, en employant près de 120 000 personnes. Salles, producteurs de spectacles, festivals : tout l'écosystème culturel est impacté en lien avec la crise du Coronavirus.

Dans l'heure suivant la déclaration du ministre de la Santé Olivier Véran samedi 29 février, « *interdisant la tenue de rassemblements de plus de 5000 personnes en milieux confinés jusqu'à nouvel ordre* » le PRODISS a mis en place une cellule de crise pour ses adhérents, car 90 % des spectacles touchés sont ceux de ses membres. Nous intervenons actuellement auprès de nos adhérents (salles, festivals, producteurs et diffuseurs de spectacles) sur les questions assurantielles, sociales et économiques.

Ce soutien est nécessaire dans ce secteur du spectacle particulièrement vulnérable face à ce choc économique. Peu subventionné, composé essentiellement de TPE/PME et de microentreprises, sa marge nette est devenue négative en 2016 (-0,2%, contre plus de 7% pour l'ensemble de l'économie).

### → L'INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 5 000 PERSONNES

---

Un arrêté ministériel promulgué le 4 mars 2020, pour application dès le 5 mars 2020, précise que l'interdiction se fait désormais **pour les rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu clos, jusqu'au 31 mai 2020**. Soient 12 semaines d'annulations potentielles dans une période essentielle pour l'activité économique du secteur.

En France, un peu plus de 90 salles de capacité supérieure à 5 000 personnes accueillent des spectacles et notamment dans la période allant de mars à juin 2020. De grands spectacles, essentiels à toute l'économie du secteur, sont annulés ou reportés, au cas par cas.

**Toutes les entreprises de notre secteur sont concernées par cette décision, et pas seulement les plus grandes d'entre elles.** Nombre de nos producteurs, petites entreprises ou grands groupes, se reposent sur quelques spectacles de grande capacité avec des têtes d'affiche pour dégager des fonds à investir dans le développement d'artistes émergents. **Ces entreprises sont d'autant plus fragiles qu'elles sont impactées depuis 5 ans par les conséquences de chocs exogènes : attentats de 2015, gilets jaunes, grèves.**

### → L'EFFET BAISSSE DES VENTES

---

Au-delà des annulations et des reports dans les grandes salles, un signal très inquiétant nous vient de l'évolution globale des ventes de billets. Les remontées de nos producteurs font état de baisses qui atteignent 50% par rapport à la même période l'an dernier. Cette chute est supérieure à celle des attentats de 2015.

Le PRODISS travaille actuellement au chiffrage de l'impact des annulations/reports, et de la baisse des ventes de billets sur le secteur.

## → L'EFFET CASCADE

---

Hors de l'annulation des spectacles, cette crise aura des effets en cascade sur :

- les revenus des artistes qui proviennent essentiellement de la scène ;
- la partie de la taxe fiscale prélevée sur la billetterie des spectacles, qui aide annuellement à soutenir les artistes en développement, et le nouveau Centre National de la Musique (CNM) ;
- les tournées internationales d'artistes français.

## → RESPONSABILITÉ

---

Le secteur du spectacle vivant privé est particulièrement responsable et attentif à la prévision d'une mise en place d'un plan d'actions dans leurs entreprises, contre les risques liés à la crise du coronavirus, incluant : sécurité et santé des spectateurs, gestion des risques pour leurs employés, et maintien de l'activité, tant sur le sol français que dans le cadre de tournées artistiques à l'international.

## → ÉVITER L'ÉTAT D'URGENCE ÉCONOMIQUE POUR LE SECTEUR DU SPECTACLE

---

Nous en appelons au ministre de l'Économie Bruno Le Maire. **Nous défendons la nécessité, pour les TPE-PME que nous représentons, d'un soutien économique et financier à 3 mois**, indispensable à leur survie, afin d'éviter ainsi une situation d'état d'urgence économique pour le secteur du spectacle.

---

Contacts : Aline Renet – 06 66 66 39 00 – [a.renet@prodiss.org](mailto:a.renet@prodiss.org)

---

### A propos du [PRODISS](http://prodiss.org)

Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle vivant privé en France.

Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres.

Les entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.